

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de Lunéville
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	15
Nombre de conseillers en exercice :	40
Date de convocation :	27 mai 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Rémi VUILLAUME

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Gérard RITZ pouvoir donné à Bernard MULLER
Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL, Christophe SONREL, René WAGNER
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....16
Absents représentés.....5
Absents.....8
Votants.....21

Délibération 2025 034
MOBILITE - Rapport d'activité LUNEO 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	5	21	0	0	0

En annexe le rapport d'activités.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'un service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport permettant d'apprécier, au titre de l'année écoulée, les conditions d'exécution du service public dont la gestion lui a été confiée.

Ce document fait ensuite l'objet d'une présentation à l'Assemblée délibérante.

Pour l'exploitation des lignes urbaines, la DSP a été confiée à Transport LUNEO et à l'Agence de Mobilité.

Vous trouverez donc le rapport d'activité 2024 de Transport LUNEO et de l'agence de Mobilité joints à la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 produit par Transport LUNEO et l'Agence de Mobilité au titre de la Délégation de Service Public

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juin 2025
Philippe DANIEL,
Président.

